|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | A/HRC/DEC/25/116 |
|  | **Assemblée générale** | Distr. générale15 avril 2014FrançaisOriginal: anglais |

**Conseil des droits de l’homme**

**Vingt-cinquième session**

Point 1 de l’ordre du jour

**Questions d’organisation et de procédure**

 Décision adoptée par le Conseil des droits de l’homme

 25/116
Report de la prorogation du mandat du Groupe de travail
sur les disparitions forcées ou involontaires

À sa 53e séance, le 27 mars 2014, le Conseil des droits de l’homme, rappelant l’annexe à sa résolution 16/21 du 25 mars 2011 et à la résolution 65/281 de l’Assemblée générale en date du 17 juin 2011, a décidé, afin d’assurer la synchronisation voulue entre les résolutions, les mandats et la présentation de rapports par les titulaires de mandat au titre de ses procédures spéciales, de reporter à sa vingt-septième session la prorogation du mandat du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, et, en conséquence, de prolonger, à titre exceptionnel, le mandat du Groupe de travail jusqu’à cette session.

[Adoptée sans vote]